

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 18 mai 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 23. Nb de délégués votants : 23.
Affichage convocation : 11/05/2009. Publication de la délibération : 20/05/2009. Envoi à sous-préfecture : 20/05/2009.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 11/05/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

Présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Arnaud HARISPURU, Bertrand HARISPURU, Jean Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jérôme BARBASTE, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Bernadette BROUSSAINGARAY, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et René ETCHEMENDY et formant la majorité des membres en exercice.

Procuration donnée : Yves LASCOR à Bertrand HARISPURU.

Absents excusés/non excusés : Christine ERDOZAINCY-ETCHART, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Nathalie SUSPERREGUI, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur André LARRALDE a été élu secrétaire de séance.

Objet : convention financière relative aux travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif - Mr JAUREGUY Jean-Baptiste.

Dans le cadre du 2^{ème} programme de réhabilitation des assainissements individuels en cours sur notre territoire, Monsieur le Président donne lecture d'un projet de convention financière relative à ces travaux avec Monsieur JAUREGUY Jean-Baptiste demeurant à Irissarry maison « Munoa ».

Il propose aux membres du conseil d'approuver cette convention.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

☞ **approuve** la convention qui lui est présentée (voir en annexe),

☞ **autorise** le Président à signer la convention avec Monsieur JAUREGUY Jean-Baptiste.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

